



Dossier behandeld door  
traité par

Ref.  
Bijlage(n)  
Annexe(s)

Madame,  
Messieurs,

Comme vous le comprendrez aisément la tenue d'une assemblée générale traditionnelle est, dans les circonstances actuelles, impossible.

Suite à la pandémie du Covid-19, la RFCB est obligée d'explorer d'autres moyens de consultation de ses sociétés.

Nous devons tenir une assemblée générale de l'entité provinciale et ce, sans aucun déplacement.

Toutes les communications se feront donc par mail ou via la plateforme de la RFCB pour laquelle votre société dispose de son propre code d'accès.

Nous pourrions donc, si cela est nécessaire, envisager un vote sur certains points.

La date à laquelle les décisions de notre assemblée générale "spéciale" seront considérées comme prises (ou définitives) est fixée au 15/12/20.

### **Ordre du jour provisoire**

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'EPR 2019-20 ( transmis aux sociétés lors de la remise des bagues matricule 2020 )
- 2- Rapport administratif - Saison 2020.
- 3- Organisation sportive 2021.



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid.  
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique.  
Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001.

RFCB a.s.b.l.



**Gaasbeeksesteenweg 52-54 II Halle**

Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21

# **VITESSE** (Tous les concours sont organisés le samedi)

## ***Hainaut:***

### **a- Les lâchers:**

- Ligne du Centre:

Identique à 2020. Les sociétés de Soignies et de Braine-le-comte restent sur la ligne du centre dans le lâcher prévu en 2020.

- Ligne de l'Est:

- Lâcher 1 – Estinnes, Givry (2), La Bouverie, Marche, Mont ste Aldegonde, Courcelles, Erquelines.
- Lâcher 2- Villers-Perwin, Châtelineau, Marbaix la tour, Bouffioux + éventuellement Pont à Celles
- Lâcher 3 – Thirimont, Strée, Virelles, Froidchapelle et Sivry

### **b- Les itinéraires:**

Sont repris en annexe.

## ***Brabant wallon***

### **a- Les lâchers:**

#### ***Petite Vitesse: 3 lâchers***

- 1) Lasne, Nivelles et Braine l'Alleud (éventuellement Pont-à-Celles)
- 2) Wavre-Overijse, Nethen
- 3) Les sociétés du secteur 3

#### ***Grande Vitesse: 2 lâchers***

- Secteur 1 et 2

Lasne, Braine l'alleud, Nivelles, Wavre-Overijse, Nethen et éventuellement Pont à Celles

- Secteur 3

Composé des autres sociétés relevant du Brabant wallon

### **b- Les itinéraires:**

Est repris en annexe.

# DEMI-FOND

- a- Situation identique à celle de 2020
- b- Itinéraires en annexes

## 4- Proposition éventuelle de modifications au règlement sportif de l'entité provinciale.

Faisant suite aux réponses des sociétés au questionnaire envoyé, il convient d'adapter le règlement pour les points suivants ayant reçu un vote positif de la part des sociétés participantes:

- La libre circulation des amateurs pour l'enlèvement des concours nationaux de grand demi-fond
- L'organisation, pour les concours nationaux et internationaux, d'un doublage commun pour les bureaux d'enlèvement faisant partie de la même entente de petit demi-fond.
- La suppression de la catégorie "supplémentaire"  
A ce sujet, le comité de l'EPR propose que la catégorie des pigeons pour port ou supplémentaire soit supprimée lorsqu'il s'agit d'un concours ( lorsqu'un résultat est envisagé).

Les propositions émanant des sociétés afin d'être portée à l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale doivent être introduites, conformément à l'article 29 des statuts RFCB, avant le 24/11/2020.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos salutations distinguées

Le Président,

Christian Goulem

Les sociétés souhaitant poser des questions au comité peuvent le faire jusqu'au 24 novembre 2020 au plus tard en les adressant au secrétariat de l'EPR, par e-mail à [marseille.p@rfcb.be](mailto:marseille.p@rfcb.be) ou par courrier à RFCB EPR HBW , Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE ou par fax **02/538 57 21**

### NOTE:

Les listes au colombier 2020 ont été remises aux sociétés et peuvent être envoyées à la RFCB par courrier au plus tard le 30/11/2020.

**Cela faciliterait le travail de l'administration si elles étaient déjà triées par ordre alphabétique. Vous pouvez les classer par ordre numérique grâce au numéro imprimé en bas à droite de la liste au colombier.**